

# PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2019 a été voté le 09 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures de la mairie. Ce budget a été étudié au préalable par la Commission finances réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- d'obtenir le plus de subventions possibles, principalement auprès de Sète Agglopolé Méditerranée, du conseil départemental de l'Hérault, du conseil régional de l'Occitanie et de l'Etat.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents en recettes et toutes les dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs ....), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. De plus, les dépenses contraintes comme les mises au norme obligatoires ont tendance à augmenter.

L'écart entre les recettes perçues et les dépenses réalisées constitue l'autofinancement. C'est à dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé avec la diminution régulières des aides de l'Etat ces dernières années.

Les trois principaux types de recettes pour une ville sont les impôts locaux, les dotations versées par l'État et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	506 000	Atténuation de charges	67 000
Dépenses de personnel	1 336 000	Recettes des services	140 600
Autres dépenses de gestion courante	237 000	Impôts et taxes	1 395 700
Dépenses financières	84 000	Dotations et participations	370 700
Autres charges	11 000	Autres produits	97 500
Autres dépenses		Autres recettes	56 000
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	2 174 000	Total recettes réelles	2 127 500
Charges (écritures d'ordre)	3010	Écritures d'ordres	65 000
Virement à la section d'investissement	176 546.65	Excédent reporté	161 056.65
Total général	2 353 556.65	Total général	2 353 556.65

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux concernant les ménages restent en 2019 au même taux que l'année dernière :

- Taxe d'habitation : 17,94 %
- Taxe foncière sur le bâti : 21,22 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 99,93 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 110 000 €

d) Les dotations de l'Etat.

En 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est de 237 223 €. A titre de comparaison, la DGF était de 246 624 € en 2011.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien ou acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens

immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	47 301.29	Virement de la section de fonctionnement	176 546.65
Remboursement d'emprunts	98 500	FCTVA	74 279.000
Dépenses	197 307.65	Mise en réserves	90 916.49
Restes à réaliser 2018	119 370.00	Restes à réaliser 2018	75 754.80
Autres travaux		Taxe aménagement	33 000.00
Autres dépenses		subventions	73 972.000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	65 000	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	3010
Total général	527 478. 94	Total général	527 478.94

### III. Les données synthétiques du budget

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 353 556.65 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 527 478.94 €

c) Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 991.79 €

Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 970.57 €

c) Etat de la dette :

Encours de la dette / population : 906.30 €

Annuités pour 2019 : 179 150, 32 €

Capital : 97 240,36 € (budget d'investissement)

Intérêts : 81 909,96 € (budget de fonctionnement)